



Envoyé en préfecture le 23/04/2025  
Reçu en préfecture le 23/04/2025  
Publié le  
ID : 022-212202253-20250422-AR00822042025-AR

**Arrêté municipal portant modification  
d'une autorisation de stationnement  
de taxi sur la Commune de Ploumagoar  
[autorisation numéro un]**

**Arrêté 2025/52**

**Le Maire de la Commune de Ploumagoar**

**- V U -**

- ✓ l'arrêté municipal du 11 janvier 2018 concernant une place de stationnement de taxi sur la Commune, au profit de la Société à responsabilité limitée (Sarl) "T.L.G." (numéro d'autorisation : un),
- ✓ l'arrêté municipal du 11 mai 2020 portant modification de l'arrêté municipal du 11 janvier 2018 susvisé,
- ✓ l'arrêté municipal du 23 novembre 2020 portant modification de l'arrêté municipal du 11 janvier 2018 susvisé,
- ✓ Considérant la demande déposée le 21 avril 2025 par Monsieur Romain LE GRATIET, premier gérant de la Société à responsabilité limitée (Sarl) "T.L.G." informant la Commune du changement de véhicule de taxi,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : La rédaction de l'article 3 de l'arrêté municipal du 11 janvier 2018 susvisé est remplacée par la rédaction suivante :

**ARTICLE 3** : Cette autorisation portera, en conséquence, le numéro suivant : autorisation de taxi numéro un.

Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :

- véhicule de la marque (D1) : Volkswagen
- modèle (D3) : Caddy
- numéro unique d'identification du véhicule (E) : WV2ZZZSK3SX042397
- numéro d'immatriculation : HC-425-NF.

Le départ de station est fixé, pour cette autorisation, 18, rue du Colonel Brébant à 22970 Ploumagoar.

**ARTICLE 2** : Les autres articles de l'arrêté municipal du 11 janvier 2018 susvisé demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 11 mai 2020 et l'arrêté du 23 novembre 2020, susvisés.



- ARTICLE 4** : Monsieur le Maire de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation :
- ◊ sera transmise à la Préfecture des Côtes d'Armor, au titre du contrôle de légalité,
  - ◊ sera notifiée à Monsieur Romain LE GRATIET, premier gérant de la Société à responsabilité limitée "T.L.G.",
  - ◊ sera enregistrée sur l'interface "Mes ADS",
  - ◊ fera l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la collectivité.

Fait à Ploumagoar, le 22 avril 2025

Le Maire,



Yannick ECHEVEST.

Publication numérique le 23-04-2025